



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la
Séance du lundi 8 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Robert TRUCHET, Maire

Présents : COSTE Gabriel, COVAREL Danielle, CHAMPLONG Claude, VIALLET Ludivine, BLANC-COQUANT Roger, RAYMOND Jérôme, BAIN Philippe, PARAZ Frédéric, VALLOIRE Christophe

Excusés :

Date de Convocation : 01/04/2019

Date d'affichage : 02/04/2019

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10**

Présents : **10**

Votants : **10**

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement qui présente un excédent global de clôture de **40 854.71 €**.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

approuve le Compte de Gestion 2018 de la Trésorerie, qui est conforme au Compte Administratif de l'Assainissement.

AFFECTATION DE RESULTAT 2018 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter les excédents de fonctionnement de 30 442.41 € en report d'exploitation, l'excédent d'investissement soit 10 412.30 € figurant en solde d'exécution.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

vu le projet de budget primitif 2019 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Budget Primitif 2019 de l'Assainissement, qui est équilibré en fonctionnement et en investissement.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019 :

Taux habitation : **15.18 %**

Taxe Foncière : **12.76 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **171.20 %**

Le produit correspondant s'élève à **137 069 €**

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

approuve le Compte Administratif 2018 de la Commune qui présente un excédent global de clôture de **438 628.21 €**

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

approuve le Compte de Gestion 2018 de la Trésorerie, qui est conforme au Compte Administratif de la Commune.

AFFECTATION DE RESULTAT 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat 2018 Commune de la façon suivante :

virement au compte **1068** « excédent de fonctionnement capitalisé » : la somme de **220 139.35 €**

virement compte **002** « excédent de fonctionnement reporté » : la somme de **279 128.21 €**

VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

vu le projet de budget primitif 2019 :

Après en avoir délibéré, Pour 7 – Contre 3 :

approuve le Budget Primitif 2019 de la Commune : qui s'élève en fonctionnement à **700 105.54 €** et en Investissement à **841 239.35 €**

A Saint-Pancrace, le 9 Avril 2019

Le Maire,
Robert TRUCHET